

—Tu crois, tu crois, répéta Arthur, ce n'est pas le tout de croire, il faut être certain...

Une vive rougeur convrit la figure du chapelain, et ces paroles qu'il prononça pour une accusation d'ignorance, le blessèrent dans son amour propre de savant, et il s'écria :

—J'affirme, Monseigneur, j'affirme que ce breuvage devait sauver votre frère... si Dieu l'eût voulu.

—Tu mens, tu mens! répéta Arthur, l'œil en feu et le visage terrible; tais-toi, vil artisan, et si tu oses soutenir ce mensonge je te brise comme...

Et dans sa rage il saisit la coupe fatale pour la lancer contre le parquet... Mais en voyant cet objet dans ses mains, il s'arrêta frappé de stupeur, revenant à lui :

—Pardou, mon père, pardou, s'écria-t-il en lui prenant les mains, la douleur m'égaré; oubliez ces paroles offensantes... Hélas! elles ne peuvent prouver que mon désespoir d'avoir perdu un si bon frère.

En parlant ainsi il sort précipitamment; il parcourt les corridors, les cours, les remparts du château; il s'assure si tous les siens sont à leur poste, après quoi, il rentre dans son appartement et se jette tout habillé sur son lit pour prendre quelques instants de repos. Mais le sommeil fuit longtemps de ses yeux; ou bien s'il parvient à s'assoupir, des songes affreux lui rendent ce sommeil plus odieux que l'insomnie. Il se lève, il se recouche, et toujours la même pensée: Qu'as-tu fait de ton frère, Caïn?

—Eh! bien, oui, s'écrie-t-il avec frénésie, je suis Caïn, c'est dit! mais, par Satan! que ce soit dit une fois pour toutes! Quelle nuit! et il faut que le jour soit encore témoin d'autres horreurs! Je ne pourrai jamais attendre jusqu'à ce jour maudit!

Il appelle: un de ses affidés se présente. —Écoute-moi bien, lui dit Arthur: tu prendras l'enfant, tu le baillonne-ras, tu lui lieras les mains et tu le déposeras, sans lui faire aucun mal, entends-tu bien, dans l'in-pacé; là tu attendras mes ordres. Maintenant, suis-moi, je veux devancer l'heure convenue.

Et, traversant les vastes et sombres corridors, ils se rendirent à l'appartement de la comtesse. Arthur frappa.

La suite au prochain numéro.



ARCHITECTURE,
SCULPTURE ET DORURE.



LE Soussigné a l'honneur d'informer le public en général, et MM. les Membres du Clergé en particulier qu'il continue d'exercer les arts de l'ARCHITECTURE, de la SCULPTURE, de la DORURE, dans lesquels sa longue pratique lui a permis d'apporter un grand perfectionnement.

Il recevra avec reconnaissance les ordres dont on voudra bien l'honorer, et il s'engage à exécuter avec promptitude, dans le dernier GOUT, tout ouvrage dans sa ligne que l'on voudra bien lui confier; enfin il ne négligera rien pour mériter l'encouragement qu'il attend de ses amis et du public en général.

Sa demeure est située vis-à-vis du Marché du Faubourg St. Laurent.
LOUIS THOMAS BERLINGUET, ARCHITECTE,
Ci-devant de Québec.

Montréal, 5 Mai 1843.

EXERCICE TRES DEVOT

St. Antoine de Padoue

LE THAUMATURGE.

Petit Volume nouvellement imprimé avec de bons caractères, se vend à la Librairie de

THOMAS GARY,
RUE ST. PAUL, VIS-A-VIS L'HÔTEL RASCO,
Et chez les différents Libraires de cette ville.

NOUVELLE ÉDITION, REVUE, ET AUGMENTÉE DES PRIÈRES DE LA SAINTE MESSE, ET DES VÊPRES DU DIMANCHE.

TROUVÉ.

UNE SOMME
D'ARGENT

A été trouvée ces jours derniers; celui à qui elle appartient pourra s'adresser à
M. HUDON, Y. G.
A l'Evêché, pour justifier de ses droits et connaître le dépositaire de cette somme.

AVIS.

UN INSTITUTEUR sachant parfaitement les langues française et anglaise et pouvant les enseigner par principes, serait disposé à accepter de l'emploi dans une paroisse. Il est muni des meilleures recommandations pour sa moralité et pour sa méthode d'enseignement. S'adresser à M. BRASSARD, curé de Longueuil, qui s'offre à donner de plus amples renseignements, ou directement à M. THALAM, Instituteur.

CETTE INSTITUTION est agréablement située à un mille environ de Richmond, dans un lieu tout à fait favorable à l'étude et à la santé. L'objet des fondateurs est d'offrir à la jeunesse du sud, aux conditions les plus modérées les avantages d'une éducation complète pour l'esprit et le cœur. Les mathématiques, et autres sciences pratiques, également utiles, ainsi que les langues anciennes et modernes, seront parties du cours d'enseignement; mais rien ne sera épargné pour préparer spécialement chaque élève à la carrière qu'il se propose de parcourir. La sévérité ne sera employée envers les élèves qu'autant que ce serait nécessaire; mais l'exactitude de la discipline sera maintenue par des punitions employées à propos contre ceux qui l'enfreindraient. Les récréations se prennent toujours sous les yeux des professeurs, et dans le collège. On ne permettra point aux élèves de retenir aucun argent à leur disposition, et il est recommandé aux parents de ne pas leur accorder plus d'un escalin par semaine, pour leurs menues dépenses.—Les élèves ne seront point de visites, si ce n'est à leurs plus proches parents, et qu'autant que le président le jugera convenable; dans tous les cas, ils ne passeront point la nuit hors de la maison. Ceux qui n'habitent pas dans le voisinage immédiat du collège n'auront point permission de visiter leurs familles, si ce n'est aux vacances qui commencent le 1er juillet, et finissent le 15 août.

Toutes les lettres écrites ou reçues par les élèves, excepté la correspondance avec les parents, seront sujettes à inspection, et toute lettre adressée soit aux élèves, soit aux directeurs de l'institution, doit être affranchie. Quoique la religion catholique soit seule professée dans le collège, les consciences ne seront point violentées. Cependant personne ne sera exempté de l'assistance aux exercices publics de religion; outre les motifs d'ordre et d'uniformité, il est à souhaiter que le public soit à même d'apprécier avec connaissance de cause, les principes et les pratiques du catholicisme qui paraissent souvent attirer d'une manière assez marquée l'attention publique.

Les frais de livres, vêtements, etc. doivent être payés d'avance, à l'époque de l'admission de l'élève, et ainsi de suite à chaque semestre. Le prix de la pension, y compris la nourriture, le logement, le blanchissage, le raccommodage du linge et des bas, et les visites ordinaires du médecin, est de cent-cinquante piastres pour l'année scolaire, qui est de dix mois et demi. La moitié de cette somme doit être payée d'avance, à l'entrée de l'élève, et au commencement de chaque semestre, règle pour laquelle la modération des prix ne permet pas d'admettre d'exception. Ceux qui passent leurs vacances au collège, paieront vingt-piastres pour ce temps-là.

Il n'y a point de dépenses additionnelles, si ce n'est pour une maladie prolongée, ou pour des objets fournis aux élèves. Mais personne ne sera admis pour moins d'une demi session, et on ne fera aucune déduction sur un trimestre une fois commencé.

Toutes les précautions ont été prises en faveur des jeunes gens qui se destineraient à l'état ecclésiastique, de manière à écarter d'eux toute espèce de danger. Ils prendront leurs récréations dans une cour séparée, et auront des exercices de piété, destinés spécialement pour eux.

S'adresser à

Mgr. WHELAN,
Evêque de Richmond,

ou aux
Revd. MM. O'BRIEN et BERNIER.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

LES MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRE pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

On s'abonne au bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FARE et LEPRON, libraires de cette ville.

Prix des annonces.—Six ligne et au dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 7½d.
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 6d.
Chaque insertion subséquente, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4d.
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE J. C. PRINCE, PIRE DE L'ÉVÊQUÉ
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

ERREUR